



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS, que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, statuera sur une demande de dérogation mineure relativement au mode d'implantation d'un bâtiment dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'immeuble situé au 7668, 13^e Avenue (Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006).

Cette dérogation autoriserait l'agrandissement en hauteur du bâtiment, dans le prolongement des murs existants, et à une distance de 1,14 mètre de la limite latérale droite de propriété, malgré l'article 49 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **mardi 7 mai 2019, à 18 h 30**, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, bureau 201.

Fait à Montréal, le 18 avril 2019

La secrétaire d'arrondissement
Lyne Deslauriers

Publication :
[Site Internet de l'arrondissement et Bureau accès Montréal de l'arrondissement.](#)